Chapitre 1

Une répartition entre hébergements en fonction de la place disponible et de l'âge des enfants placés

Pour les maisons d'enfant à caractère social (MECS), l'enjeu de proposer différents types d'hébergement relève de la tendance à la désinstutionalisation dans la protection de l'enfance 1 qui cherche à personnaliser les parcours de prise en charge et à maintenir le lien avec les parents. Nous l'avons déjà brièvement vu, l'organisation actuelle de la protection de l'enfance a souligné que malgré ces ambitions, les moyens concrets d'accomplir ces objectifs n'étaient pas toujours réunis, et à l'image des propos tenus par le chargé de mission de la direction enfance et famille et de l'ODPE du département de l'Hérault, on peut soupçonner que la répartition dépend plus de la place disponible que tout autre critère. Quels sont donc les critères de répartition des professionnels des MECS entre les différents types d'hébergement et comment s'allie logiques gestionnaires et critères individuels de l'enfant dans cette prise de décision? Justement, quant à ces deux points, l'enquête ES-PE 2017 propose des données. Ainsi, nous chercherons d'abord à évaluer le poids des contraintes de places, avant d'étudier plus en avant les effets des critères individuels des enfants sur leur orientation. Nous compléterons cet ensemble en regardant les liens qu'ils existent entre type d'hébergement avant l'entrée en MECS et orientation une fois en MECS, mais aussi entre le type d'hébergement en MECS et à la sortie.

^{1.} Patrice Calmo et Laurent Pachod, « « Désinstitutionnalisation » en protection de l'enfance : la contribution de la CNAPE », *Journal du droit des jeunes*, 2012, vol. 320, n^o 10, p. $46 \Box 50$.

1.1 La répartition entre les hébergements en MECS : entre critères déclarés, logiques gestionnaires et profil de l'enfant

1.1.1 Les critères de répartition déclarés par les établissements

L'âge et le projet pédagogique comme critères principaux d'orientation

En tout, 831 MECS ont répondu au questionnaire de l'enquête ES-PE 2017. Dans le questionnaire, une série de questions s'intéresse aux critères de répartition des établissements entre les hébergements déclarés par les professionnels. Ces questions vont nous permettre de nous faire une première idée des critères sur lesquels s'appuient les établissements pour orienter les enfants qu'ils accueillent. Du fait du faible effectif d'établissement de type Pouponnière et village pour enfant ayant répondu², nous comparerons ici les résultats des MECS avec seulement ceux des Foyers de l'enfance et des lieux de vie et d'accueil.

Les tendances en critères de répartition sont similaires entre les différents types d'établissement (voir tableau 11). Bien que les MECS utilisent surtout comme critère de répartition l'âge, il en va de même des autres types d'établissement. L'âge des enfants semble ainsi sous-tendre la plupart des logiques d'accueil des établissements de l'aide sociale à l'enfance.

Le second critère qui concerne le plus de MECS est la répartition par projet pédagogique (41% des MECS disent qu'il s'agit pour elles d'un critère). Le projet pédagogique est édité par un établissement afin de décrire les moyens mis en œuvre afin d'atteindre ses grands principes éducatifs selon ses activités, pratiques et attitudes éducatives. Dès lors, s'il y a répartition selon le projet pédagogique, on peut comprendre que le professionnel prend en compte le profil de l'enfant afin de l'orienter vers l'hébergement le plus à même dans ses pratiques à l'accueillir. Ceci revient à répartir les enfants en fonction de leurs caractéristiques individuelles et de leur parcours.

^{2.} Au nombre total de 27 dans les deux cas

Table 1.1.1 – La répartition des enfants présents fin 2017 entre les hébergements selon le type d'établissement (% pondérés)

Répartition entre les hébergements	MECS, N = 831	Foyers, N = 185	Lieux de vie, N = 249
par sexe	39	34	38
par âge	71	70	53
par fratries	28	20	18
par projet pédagogique	41	25	50
par durée du placement	8,0	9,4	20
par civil ou pénal	5,5	3,5	8,5
Aucun critère	16	17	34

Champ: France entière, hors Mayotte, établissements inscrits au fichier FINESS en 2017. Lecture: Parmi les établissements répondants, 39% des MECS, 34% des Foyers de l'enfance et 38% des Lieux de vie et d'accueil déclarent que le sexe est pour eux un critère de répartition entre les hébergements.

La traduction de ces critères dans l'orientation des enfants présents

Pour aller plus loin et comprendre comment ces critères sont appliqués, nous avons sélectionné les établissements ayant répondu qu'ils utilisaient tel ou tel critère pour les comparer à ceux ne les utilisant pas. Étant donné que nous n'avons pas l'information de la durée prévue de placement, du projet pédagogique et de l'existence de frères et/ou de sœurs aussi placés, notre analyse est limitée. Néanmoins, on peut tenter de vérifier l'application des critères de répartition par sexe, âge ou mesure de placement (si elle est civile ou pénale).

En MECS, le fait d'être un établissement déclarant ou non de répartir par sexe entre les hébergements ne change pas la part de sexe dans les différents types d'hébergement. Les effets concrets de critères de répartition par sexe ne sont pas visibles par ce moyen et peut-être très faible de manière générale ³. Si on regarde le critère d'âge, on observe de légers effets, mais qui ne s'expriment pas dans une tendance générale claire ⁴. Le critère de répartition entre mesures civiles ou pénales n'est pas plus parlant non plus, étant donné le trop faible effectif de mesures pénales

^{3.} Voir: Annexe - Table 4.2.2.

^{4.} Voir: Annexe - Table 4.2.3.

dans le champ choisi pour cette étude ⁵.

Les résultats sont ainsi peu parlants et ne permettent pas de déterminer les éventuels effets de ces critères de répartition. Nous ne sommes pas non plus en mesure de dire s'ils sont peu déterminants du fait d'une absence d'effets ou en lien avec les données limitées que nous avons à notre disposition. Néanmoins, étant donné que le critère le plus répandu de l'âge ne donne que peu d'effets sur la répartition, on peut s'interroger si en réalité il n'est pas qu'un critère parmi d'autres et que celui de la place disponible ne prime pas.

1.1.2 Une répartition en lien avec l'offre

Les places installées : un indicateur possible de la répartition

Afin d'observer l'effet des logiques gestionnaires sur la répartition entre les différents types d'hébergements, nous avons tout d'abord regardé la répartition des places installées dans les différents types d'hébergement selon les types d'établissement, en nous inspirant ici de l'étude de A. Abassi ⁶.

Table 1.1.2 – Les places installées des hébergements selon les types d'établissements (% pondérés)

Places	MECS	Foyers	Lieux
Internat collectif	63	56	4
Éclaté	19	17	2
Domicile	11	7	0
Assistant familial	3	7	0
Lieux de vie	1	1	91
Accueil mère-enfant	1	5	2
Pouponnières	0	5	0
Autres	2	1	1

Source: ES-PE 2017, DREES.

Champ: France entière, hors Mayotte, établissements inscrits au fichier FINESS en 2017, hors pouponnières et des villages pour enfant.

Lecture: Parmi les MECS répondantes, 63% des places installées sont en internat collectif.

^{5.} n = 20 en MECS. Voir : Annexe - Table 4.2.4.

^{6.} Elisa (DREES/OS) Abassi, « 61 000 enfants, adolescents et jeunes majeurs hébergés fin 2017 dans les établissements de l'aide sociale à l'enfance », 2020, p. 23.

Dans le cas des MECS, l'offre de place est plus importante dans les internats collectifs (63%) que dans tout autre types d'hébergements (voir tableau 12). Il faut néanmoins prendre en considération le fait que les MECS ne sont pas dédiés à proposer des places d'hébergements en lieux de vie, accueil mère-enfant ou encore en pouponnières. D'autres types d'établissements sont spécialisées dans ces types d'accueil. Ceci explique donc le peu de places proposer par les MECS dans ces types d'hébergements.

En cohérence avec le type de population accueillie, on observe que le taux d'hébergement éclaté ou individualisé est le plus fort en MECS à 19%, contre 17% pour les Foyers de l'enfance, et moins de 3% pour les autres types d'établissement. L'hébergement à domicile est aussi particulièrement présent en MECS puisqu'il représente 11% des places. Ces résultats représentent bien la volonté affichée par les MECS de diversifier leur offre et de proposer un type d'hébergement plus tourné vers la famille ⁷.

Les MECS proposent ainsi principalement des places dans trois types d'hébergements : en internat collectif, en logement éclaté ou individualisé et à domicile. Lorsque l'on porte notre regarde sur la population des enfants présents au 15 décembre 2017, c'est logiquement dans ces trois types d'hébergement que l'on retrouve le plus d'enfants placés (voir tableau 13)⁸.

Table 1.1.3 – Le type d'hébergement en MECS des enfants présents en 2017 (% pondérés)

НЕВЕ	Effectifs	Pourcentages
Internat collectif	16,230	64.0
Assistant familial	1,024	4.0
Domicile	3,055	12.2
Éclaté	4,768	19.0

Source: ES-PE 2017, DREES.

Champ: France entière, hors Mayotte, enfants présents dans l'établissement d'observation au 15/12/2017 (hors sections d'accueil

mère-enfant). Lecture : Parmi les enfants présents en MECS au 15/12/2017, 63.6% sont hébergés en internat collectif.

^{7.} Le type de public accueilli mentionné dans le projet de l'établissement a aussi été observé (voir Annexes – Table 4.2.5.). On aperçoit avec ces résultats que les enfants en situation de handicap représentent un public pour lesquels les MECS sont le moins destinées à l'accueil, voir au contraire elles excluent ce type de public de leurs établissements.

^{8.} Concernant la variable HEBE portant sur le type d'hébergement en MECS, nous avons procédés au recodage suivant : « Collectif » correspond à l'internat collectif et aux pouponnières ; « Éclaté » à hébergement éclaté ou individualisé hors chambre d'hôtel, chambre d'hôtel, autre ; « Assistant familial » regroupe : Assistant familial ou famille d'accueil (PJJ), Lieu de vie et d'accueil ; et enfin, « Domicile » reprend seulement la modalité « Placement à domicile ».

On observe donc concrètement ce que les MECS cherchent à mettre en œuvre depuis les années 2010 avec la diversification des types d'hébergement. Nous l'avions vu, elles cherchaient aussi à diversifier leur mode d'accueil afin de mieux œuvrer à conserver le lien avec la famille. Ce point est confirmé aussi dans nos données.

Table 1.1.4 – Le type d'accueil des enfants présents fin 2017 selon les types d'établissement (% pondérés)

	Pouponnières, N = 574	Foyers, N = 6441	Villages, N = 1200
Type d'accueil			
Complet	99	93	99
Séquentiel	1,4	3,9	0,5
Diversifié	0	2,7	0,3

Test de Chi-deux : p-value < 0.001
Source : ES-PE 2017, DREES.
Champ : France entière, hors Mayotte, enfants présents dans l'établissement d'observation au 15/12/2017 (hors sections d'accueil mère-enfant et hors enfants placés en pouponnières et en villages pour enfant).

Lecture : Parmi les enfants présents en MECS au 15/12/2017, 86% bénéficient d'un accueil

Les MECS sont le type d'établissement ayant la part la plus faible d'accueil complet (86% des enfants présents) et sont le type d'établissement ayant le plus développé l'accueil séquentiel qui concerne 12% des enfants présents au 15 décembre 2017. Ces résultats font écho à la volonté que nous avons vu précédemment des MECS de développer des types d'accueil alternatifs favorisant le maintien du lien avec la famille.

Une plus grande diversité d'hébergements proposés induit une plus grande répartition entre hébergements

On peut donc se demander si logiquement le fait d'avoir une plus grande diversité d'hébergements proposés induit une plus grande variété dans la répartition des enfants entre hébergements ou non. Et surtout à quel type d'hébergement la diversité de proposition réussit le mieux.

Lorsque l'on regarde la répartition entre hébergements en fonction du nombre d'hébergements proposés par établissement, on observe l'effet logique d'une augmentation de la diversité de répartition. Le plus intéressant à noter sont les effets par type d'hébergement. Ainsi, l'internat collectif est particulièrement avantagé dans les cas où l'établissement ne propose des places que dans un ou deux types d'hébergements différents. L'inverse se produit pour l'hébergement à domicile, qui est avantagé si trois à quatre types d'hébergements différents proposent des places. Pour les types d'hébergements en assistant familial ou lieux de vie et d'accueil, deux situations différentes les favorisent : les cas où les établissements proposent des places installées dans un ou trois types d'hébergements différents. Enfin, les types d'hébergements éclatés ou individualisés sont plus plébiscités seulement dans les cas où les établissements proposent des places installées dans quatre types différents d'établissements ⁹.

Dès lors on peut conclure que l'orientation en hébergement à domicile ou en hébergement éclaté ou individualisé est rendue possible surtout par une plus grande diversité de types d'hébergements proposés. Néanmoins, nous l'avons vu dans les critères de répartition, bien que la logique gestionnaire ait son poids, les critères individuels de l'enfants et son parcours de placement aussi.

1.1.3 Le profil des enfants placés selon les types d'hébergement

Tout ceci nous amène à détailler le profil des enfants que l'on retrouve dans les différents types d'hébergement. Ici, le facteur de l'âge ¹⁰ semble encore jouer un rôle important. Les enfants les plus jeunes se retrouverons dans des types de placement liés à la famille, comme les assistants familiaux et les lieux de vie ou encore le placement à domicile. Dans les internats collectifs, à l'inverse, on retrouvera une population plutôt adolescente. Et enfin, en hébergement éclaté ou autonome, on retrouvera surtout les adolescents proches de la majorité et les jeunes majeurs. Ce dernier point, comme nous l'avions vu lors de la présentation de la population des enfants présents au 15 décembre 2017, est à mettre en lien avec la présence de mineurs non accompagnés. Dans ce type d'hébergement, les mineurs non accompagnés représentent jusqu'à 42% des enfants présents. C'est-à-dire dans les internats collectifs ou chez les assistants familiaux et les lieux de vie.

^{9.} Voir Annexes - Table 4.2.6.

^{10.} L'âge à l'entrée dans l'établissement a été recodé en tranche d'âge pour permettre des analyses. Les tranches d'âge choisies sont celles déjà employées dans la,littérature sur ces données et surtout sur l'étude menée par Élisa Abassi : « 61 000 enfants, adolescents et jeunes majeurs hébergés fin 2017 dans les établissements de l'aide sociale à l'enfance », art cit.

Table 1.1.5 – Les caractéristiques individuelles des enfants présents en 2017 par catégorie d'établissement (% pondérés)

	Internat collectif, N = 16586	Assistant familial, N = 1046	Domicile, N = 2954	Éclaté, N = 4484
Sexe				
Femme	40	38	43	30
Homme	60	62	57	70
Âge d'entrée				
0 à 3 ans	2,6	23	8,2	1,5
4 à 6 ans	10	15	13	1,5
7 à 12 ans	36	29	38	4,8
13 à 14 ans	16	14	18	5,0
15 à 17 ans	33	19	23	58
18 ans à plus	2,2	1,5	0,7	29
MNA	15	7,4	0,3	42
Situation reconnue d'handicap	15	22	13	5,3

Champ: France entière, hors Mayotte, enfants présents en MECS au 15/12/2017 (hors sections d'accueil mère-enfant).

Lecture: Parmi les enfants présents en MECS au 15/12/2017, 40% des enfants hébergés en internat collectif sont des filles.

Les résultats pour les enfants sortis au cours de l'année 2017 sont similaires, si ce n'est que les faibles effectifs en hébergement chez l'assistant familial fait particulièrement varier les résultats dans ce cas ¹¹.

Le type de mesure pourrait être aussi logiquement un aspect qui peut jouer dans l'orientation entre hébergements de l'enfant protégé. Ainsi, lorsque l'on croise le type d'hébergement des enfants présents en 2017 à leur mesure de placement, le premier résultat est que les enfants concernés par des mesures administratives de jeunes majeurs sont plus présents en hébergement éclaté (74%). Ce point est cohérent avec ce type d'hébergement qui est un accompagnement vers l'autonomie. À l'inverse, les enfants concernés par des mesures administratives de mineur

^{11.} Voir Annexes - Table 4.2.7.

sont plus présents en internat collectif.

Table 1.1.6 – Le type d'hébergement en MECS en fonction du type de mesure de placement des enfants présents en 2017 (% en ligne pondérés)

	Internat collectif, N = 16586	Assistant familial, N = 1046	Domicile, N = 2954	Éclaté, N = 4484
Type de mesure principale				
Mesure touchant la responsabilité parentale	57	2,3	1,3	40
Mesure administrative Mineur	60	6,7	19	14
Mesure administrative Jeune Majeur	24	1,1	1,1	74
Judiciaire confié	74	4,2	12	10
Judiciaire direct juge	63	7,2	14	16
Milieu ouvert	2,9	0,8	64	32
Autre	42	1,9	41	15

Source: ES-PE 2017, DREES.

Champ: France entière, hors Mayotte, enfants présents en MECS au 15/12/2017 (hors sections d'accueil mère-enfant).

Lecture : Parmi les enfants présents en MECS au 15/12/2017, 35% de ceux hébergés en logement éclaté sont concernés par une mesure administrative jeune majeur.

À la lecture de ces tableaux, on ne peut douter de l'effet des caractéristiques individuelles des enfants dans leur orientation à l'entrée en MECS entre les hébergements. On peut dès lors se demander si, tout comme les caractéristiques individuelles, le passif de l'enfant placé est aussi pris en considération lors de l'orientation. Un point que nous pouvons vérifier en regardant les aspects de l'orientation entre hébergement en MECS vis-à-vis du type d'hébergement précédent.

1.2 Les effets de l'hébergement précédent l'entrée en MECS dans l'orientation

1.2.1 Un lien peu évident entre le type d'hébergement précédent et l'orientation une fois en MECS

Premiers éléments sur le type d'hébergement avant l'entrée en MECS

Nous l'avions déjà vu au cours du chapitre 2, l'enquête ES-PE 2017 ne propose que des informations parcellaires sur le parcours des enfants placés. Nous n'avons dans nos données que le type d'hébergement précédent l'entrée en MECS pour les enfants présents, et le type d'hébergement précédant et suivant le passage en MECS pour les enfants sortis au cours de 2017. On peut ainsi concrètement regarder à quel point le type d'hébergement avant l'entrée en MECS joue sur l'orientation une fois entre hébergement en MECS.

Le recodage de la variable sur le type d'hébergement avant l'entrée en MECS (ARES)

Compte tenu du nombre important de modalités que contiennent les variables portant sur le type d'hébergement avant l'entrée en MECS et une fois en MECS, nous avons dû procéder à des recodages regroupant plusieurs modalités.

Concernant la variable ARES portant sur le type d'hébergement avant l'entrée en MECS, nous avons procédés au recodage suivant :

- « Famille » regroupe les modalités suivantes : chez les parents; chez de la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou tiers administratif
- « Logement accompagné » regroupe les modalités suivantes : logement accompagné (FJT, résidence sociale...), En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence...); En établissement médico-social (y compris handicap), En établissement hospitalier; Autre, Internat scolaire.
- « Logement hors » regroupe les modalités suivantes : Dans un logement personnel, hors logement accompagné; Hébergement de fortune (baraque, squat...), hébergement mobile (caravane, péniche...), à la rue.
- « Établissement » regroupe : En établissement de placement relevant du civil (MECS,

foyer de l'enfance...); En établissement de placement relevant du pénal (centre éducatif fermé/renforcé, établissement de placement éducatif...), En établissement pénitentiaire

- Et enfin, « Assistant familial » contient seulement la modalité « assistant familial ».

De manière générale, les enfants présents sont majoritairement avant l'entrée en MECS hébergés chez les parents; chez de la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou tiers administratif (40.3%) (voir tableau 14). Cette situation correspond en partie au cas des enfants pour lesquels cette entrée en MECS correspond à leur premier placement. Ceci est le cas pour 23.1% des enfants présents.

Table 1.2.1 – Le type d'hébergement avant l'entrée en MECS des enfants présents en 2017 (% pondérés)

ARES	Effectifs	Pourcentages
Établissement de placement	5,786.3	27.7
Assistant familial	2,513.3	12.0
Famille	10,281.1	49.3
Logement accompagné	1,127.4	5.4
Logement hors	1,163.3	5.6

Source: ES-PE 2017, DREES.

Champ: France entière, hors Mayotte, enfants présents en MECS au 15/12/2017 (hors sections d'accueil mère-enfant). Lecture: Parmi les enfants présents en MECS au 15/12/2017, 63.6%

sont hébergés en internat collectif.

22.7% des enfants présents fin 2017 en MECS étaient auparavant hébergés en établissement de placement civil ou pénal. Ceci démontre que le placement en MECS n'était pas la première mesure de ces enfants, mais qu'elle s'inscrit plutôt dans un parcours de placement. Il en va de même pour les 9.8% d'entre eux qui étaient auparavant hébergés en assistant familial.

Si l'on regarde la répartition entre hébergements une fois en MECS en fonction du fait que ce soit ou non le premier placement pour l'enfant, on observe qu'effectivement le parcours de l'enfant est pris en considération dans l'orientation (voir tableau 15).

Table 1.2.2 – Le type d'hébergement en fonction du fait qu'il s'agisse ou non du premier placement pour les enfants présents en 2017 (% pondérés)

	0, N = 19307	1, N = 6218
Type d'hébergement		
Internat collectif	64	67
Assistant familial	4,0	4,4
Domicile	12	13
Éclaté	20	15

Champ: France entière, hors Mayotte, enfants présents en MECS au 15/12/2017 (hors sections d'accueil mère-enfant). Lecture: Parmi les enfants présents au 15 décembre 2017, 67% des enfants pour lesquels l'entrée en MECS était le premier placement sont hébergés en internat collectif.

En effet, il existe des différences entre les enfants pour lesquels il s'agit du premier placement ou non. Plus précisément les enfants pour qui il s'agit du premier placement sont plus présents en internet collectif, tandis que pour ceux pour qui ce n'est pas le cas sont plus présents en hébergement éclaté ou autonome.

La répartition entre les hébergements en MECS

Dès lors, on peut tenter de percevoir les effets du type d'hébgerment précédent l'entrée en MECS sur l'orientation une fois en MECS (voir Tableau 12).

Table 1.2.3 – Le type d'hébergement en MECS en fonction du type d'hébergement avant l'entrée en MECS pour les enfants présents en 2017 (% pondérés)

	Internat collectif, N = 16586	Assistant familial, N = 1046	Domicile, N = 2954	Éclaté, N = 4484
Type d'hébergement avant l'entrée en MECS				
Établissement de placement	67	2,7	6,4	24
Assistant familial	74	2,9	8,5	15

 $\label{eq:continuous} Test \ de \ Chi-deux: p = < 2.2e-16\\ Source: ES-PE \ 2017, DREES.\\ Champ: France entière, hors Mayotte, enfants présents en MECS au 15/12/2017 (hors sections d'accueil$

Lecture : Parmi les enfants présents en MECS au 15/12/2017, 67% des enfants précédemment hébergés en établissement de placement sont une fois en MECS hébergés en internat collectif.

	Internat collectif, N = 16586	Assistant familial, N = 1046	Domicile, N = 2954	Éclaté, N = 4484
Famille	66	5,0	19	9,3
Logement accompagné	44	1,8	0,4	54
Logement hors	63	4,8	2,4	30

Test de Chi-deux : p = < 2.2e-16 Source : ES-PE 2017, DREES.

Champ: France entière, hors Mayotte, enfants présents en MECS au 15/12/2017 (hors sections d'accueil mère-enfant).

Lecture : Parmi les enfants présents en MECS au 15/12/2017, 67% des enfants précédemment hébergés en établissement de placement sont une fois en MECS hébergés en internat collectif.

Ce que l'on note alors tout d'abord est l'effet de l'orientation en internat collectif qui concerne tous les enfants issus des différents types d'hébergement avant l'entrée en MECS. Ce résultat s'explique en partie par l'importance de l'hébergement collectif en MECS, qui est le type d'hébergement principal de ces structures avec le plus de places disponibles. Il est donc logique de voir près de la moitié des enfants présents en 2017 y être orienté peu importe leur type d'hébergement avant l'entrée en MECS.

On observe ainsi une certaine forme de mobilité, puisque les enfants présents en 2017 ne sont pas simplement orientés à l'entrée en MECS dans le même type d'hégerment dans lequel ils étaient auparavant. La seule forme de stabilité pourrait s'observer avec le type d'hébergement éclaté ou autonome une fois en MECS, qui concerne 54% des enfants présents auparavant en logement accompagné et 30% des enfants présents en logement hors et autre 12.

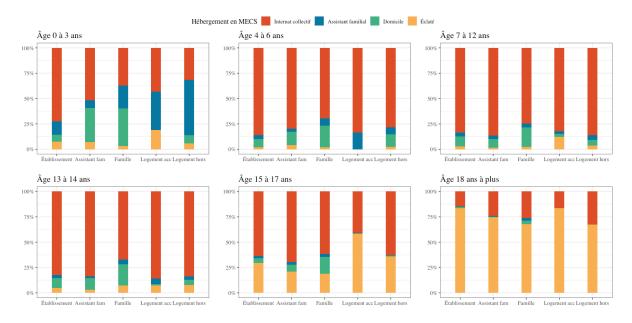
L'orientation semble ainsi suivre des logiques de parcours qui ne nous sont que partiellement accessibles. En effet, nous n'avons accès qu'au type d'hébergement juste avant l'entrée en MECS et pas à l'entièreté du parcours de placement de l'enfant. On suspecte des raisons concrètes de profils qui expliqueraient le changement vers tel ou tel type d'hébergement, ce que nous allons voir dès à présent et essentiellement un effet de l'âge.

^{12.} Compte tenu des effectifs faibles en logement accompagné, cette modalité n'a pas été prises en compte dans le test du Chi-deux ni dans l'analyse de ses résidus. On aurait pu faire le choix de regrouper ensemble les deux modalités logement hors et logement accompagné, mais ils correspondent à deux situations vraiment différentes et l'interprétation de leurs résultats n'auraient par conséquent pas été pertinente.

1.2.2 Un effet de l'âge qui reste incontournable

L'âge avait déjà un effet non négligeable pour expliquer l'orientation entre hébergement en MECS, c'est donc ce critère que nous allons regarder en premier. Logiquement, cet effet de l'âge perdure et permet d'éclairer sur les raisons de l'enchaînement entre hébergement avant et une fois en MECS des enfants présents. Les distinctions entre enfant, adolescent et jeune majeur semble jouer sur l'orientation en conduisant petit à petit vers les types d'hébergements les plus autonomes.

Figure 1.2.1 – Le type d'hébergement juste avant l'entrée de MECS en fonction du type d'hébergement en MECS pour les enfants présents en 2017 par tranche d'âges (pct. pondérés)



Source: Enquête ES-PE 2017, DREES.

Champ : France entière, hors Mayotte, enfants présents dans l'établissement d'observation au 15/12/2017 (hors sections d'accueil mère-enfant).

Lecture : Parmi les enfants présents en MECS au 15/12/2017, 75% des 18 ans à plus hébergés auparavant en établissement de placement sont hébergés en MECS chez un assistant familial.

Plus précisément, pour les tranches d'âge allant jusqu'à 14 ans, bien que l'orientation vers l'hébergement collectif soit fortement majoritaire peu importe les types d'hébergements précédents, l'hébergement chez l'assistant familial ou à domicile conserve une part stable jusqu'à la tranche des 15-17 ans. À partir de là, l'hébergement éclaté prend de l'ampleur. Par la suite, pour les jeunes majeurs, ce type d'hébergement concerne 50% des enfants présents dans tous les types d'hébergements précédents l'entrée en MECS. Ce résultat est en partie lié à la présence des mineurs non accompagnés dont la part augmente à partir de la tranche d'âge des 13-14 ans, mais

si l'on regarde ces mêmes graphiques en supprimant les mineurs non accompagnés, cet effet perdure.

On observe finalement peu de liens entre type d'hébergement avant l'entrée en MECS et une fois en MECS. L'orientation semble plus dépendre de logiques gestionnaires et du poids de critères individuels et ici surtout de l'âge. Mais notre étude est globalement restreinte par l'inaccessibilité des logiques de parcours qui ne peuvent donc être écartées comme facteur explicatif. On peut néanmoins maintenant se demander si l'orientation entre hébergement en MECS a des effets sur le type d'hébergement à la sortie de MECS.

1.3 Pour quels effets sur l'hébergement à la sortie de MECS?

1.3.1 Une stabilité dans le placement entre hébergement en MECS et à la sortie...

La variable concernant le type d'hébergement à la sortie a pour particularité de n'informer que sur le moment immédiat du départ de l'enfant de MECS, on ne sait donc pas combien de temps le jeune ou l'enfant restera dans ce type d'hébergement. Contrairement à la cohérente concentration des enfants en internat collectif en MECS, les résultats sont bien plus épars entre les types d'hébergement à la sortie de MECS. On note au passage qu'entre les enfants présents et sortis, il y a peu de différences dans les répartitions entre hébergements en MECS.

Table 1.3.1 – Répartition entre les types d'hébergements en MECS et à la sortie de MECS pour les enfants sortis au cours de 2017 (% pondérés)

Variables	Modalités	Effectifs	Pourcentages
	Internat collectif	10,180.1	65.6
	Assistant familial	455.3	2.9
En MECS	Domicile	1,918.7	12.4
	Éclaté	2,968.8	19.1
	NA	254.1	1.6
	Établissement de placement	2,773.1	22.1

Source: ES-PE 2017, DREES.

Variables	Modalités	Effectifs	Pourcentages
	Assistant familial	927.4	7.4
	Famille	5,877.8	46.9
À la sortie	Logement accompagné	1,598.7	12.8
	Logement hors	1,357.4	10.8
	NA	3,242.6	20.6

Champ: France entière, hors Mayotte, enfants sortis de l'établissement d'observation au cours de 2017 (hors sections d'accueil mère-enfant). Lecture: Parmi les enfants sortis de MECS au cours de 2017, 37.3% sont hébergés à la sortie de MECS chez de la famille ou un tuteur légal.

Ainsi le principal type d'hébergement à la sortie est la famille (à 37.3%), ce qui invite à penser à une sortie de placement et un retour en milieu familial. Cette modalité regroupe aussi les cas de figure où l'enfant est finalement placé chez un autre tuteur légal que ses parents, tels que de la famille proche ou éloignée, mais ceci ne correspond qu'à 2.3% des cas. Le deuxième type d'hébergement concerne les établissements de placement civil ou pénal (à 17.6%) ce qui correspond plutôt à un hébergement en collectif et donc à la poursuite d'un parcours de placement dans le cadre de la protection de l'enfance administrative ou judiciaire. Enfin, le troisième type d'hébergement principal à la sortie est le logement accompagné (à 10.1%), ce qui relève de l'accompagnement des jeunes majeurs à l'autonomie. Les non-réponses ont une part non négligeable dans les types d'hébergement à la sortie ce qui invite à la précaution, puisqu'ils concernent 20% des enfants sortis en 2017.

Table 1.3.2 – Le type d'hébergement juste à la sortie de MECS en fonction du type d'hébergement en MECS pour les enfants sortis en 2017 (% pondérés)

	Établissement de placement, N = 2633	Assistant familial, N = 935	Famille, N = 6043	Logement accompagné, N l = 1496	Logement nors, N = 1360
Type d'hébergement en MECS					
Internat collectif	27	9,1	46	8,4	9,5
Assistant familial	42	12	28	11	6,5
Domicile	14	6,4	76	1,7	1,7

 $\label{eq:controller} \text{Test de Chi-deux}: p = < 2.2e-16.\\ \text{Source}: \text{ES-PE 2017}, \text{DREES}.\\ \text{Champ}: \text{France entière, hors Mayotte, enfants sortis de l'établissement d'observation au cours de 2017 (hors sections d'accueil}$

Lecture : Parmi les enfants sortis de MECS au cours de 2017, 76% de ceux hébergés en domicile en MECS sont hébergés à la sortie de MECS en famille ou chez leur tuteur légal.

	Établissement de placement, N = 2633	Assistant familial, N = 935	Famille, N = 6043	Logement accompagné, N = 1496	Logement hors, N = 1360
Éclaté	11	1,9	30	35	22

Test de Chi-deux : p = < 2.2e-16. Source : ES-PE 2017, DREES.

Champ: France entière, hors Mayotte, enfants sortis de l'établissement d'observation au cours de 2017 (hors sections d'accueil mère-enfant).

Lecture : Parmi les enfants sortis de MECS au cours de 2017, 76% de ceux hébergés en domicile en MECS sont hébergés à la sortie de MECS en famille ou chez leur tuteur légal.

Lorsque l'on regarde dans quels types d'hébergement les enfants sortis de MECS vont, on observe, contrairement aux résultats sur le lien entre hébergement précédent l'entrée en MECS et hébergement une fois en MECS, une plus grande stabilité. Il existe une continuité dans le placement pour les enfants sortis concernés par les hébergements à domicile ou éclaté. Ces derniers se retrouvent à la sortie respectivement en hébergement chez la famille ou en logement accompagné. Ces deux modalités ressemblent fortement dans les situations qu'elles regroupent à celles des deux hébergements de MECS.

La deuxième tendance est celle du retour auprès de la famille après un placement dans un type d'hébergement collectif ou la pérennisation du placement par sa poursuite en assistant familial. Ici, on cherche par ce type d'orientation à maintenir l'enfant protégé dans un contexte familial ¹³.

Ces premiers éléments permettent de décrire des stratégies d'orientation, qui gagneraient à être précisées. En effet, le maintien d'un ancrage familial ou la pérennité de placement peuvent correspondre à une stratégie plus globale de répartition par l'âge tout comme c'était le cas pour l'orientation à l'entrée en MECS.

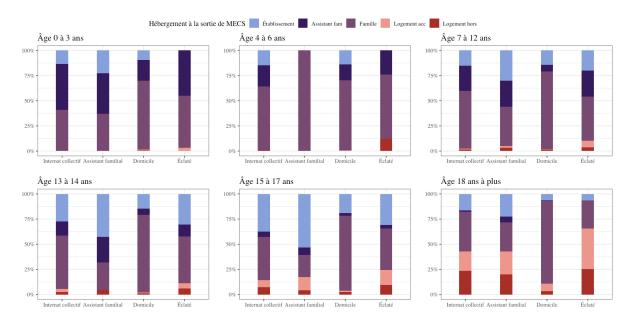
1.3.2 Relative à l'âge des enfants sortis

De la même façon que l'âge à l'entrée en MECS semble agir sur la répartition entre hébergements, dans le cas de l'hébergement à la sortie, il convient de regarder l'âge à la sortie de l'établissement d'observation en 2017. On remarque dès lors l'apparition croissante avec l'âge des types d'hébergement à la sortie en logement accompagné et en logement hors qui témoigne

^{13.} Compte tenu des effectifs faibles en logement accompagné, cette modalité n'a pas été prises en compte dans le test du Chi-deux ni dans l'analyse de ses résidus. On aurait pu faire le choix de regrouper ensemble les deux modalités logement hors et logement accompagné, mais ils correspondent à deux situations vraiment différentes et l'interprétation de leurs résultats n'auraient par conséquent pas été pertinente.

d'un accompagnement des adolescents et jeunes majeurs à l'autonomie. En effet, ce type d'hébergement leur donne accès à des logements où ils seront plus autonomes tout en continuant d'être accompagnés (voir figure 6) ¹⁴.

Figure 1.3.1 – Le type d'hébergement à la sortie de MECS en fonction du type d'hébergement en MECS pour les enfants sortis en 2017 par tranche d'âges de sortie de MECS (pct. pondérés)



Source: Enquête ES-PE 2017, DREES.

Champ: France entière, hors Mayotte, enfants sortis de l'établissement d'observation au cours de 2017 (hors sections d'accueil mère-enfant).

Lecture : Parmi les enfants sortis de MECS au cours de 2017 et ayant entre 13 et 14 ans, 77% de ceux ayant été hébergés en MECS à domicile sont, à leur sortie, hébergés en famille ou chez leur tuteur légal.

À l'inverse, on voit bien que chez les plus jeunes la sortie en assistant familial ou le retour chez la famille est la situation qui concerne le plus les enfants sortis en cours de 2017. C'est à partir de la tranche d'âge de 7 à 12 ans correspondant à la préadolescence que la part des enfants sortis allant en établissement de placement augmente.

Conclusion de chapitre

Tout au long de ces analyses, nous avons rencontré des limites dans nos données et surtout des absences de variables qui auraient pu nous permettre de mieux comprendre les logiques à l'œuvre dans l'orientation des enfants placés. Nous avons néanmoins pu voir, que quand bien

^{14.} À noter que la question du logement à la sortie de placement et notamment le recours à des logements accompagnés a fait l'objet d'études, voir notamment : Isabelle Frechon et Maryse Marpsat, « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement », *Économie et statistique*, 1 septembre 2016, vol. 2016, p. 37□68.

même les logiques gestionnaires pèsent sur l'orientation en favorisant indéniablement l'internat collectif, les critères individuels des enfants et surtout l'âge jouent un rôle important. Du fait de ce poids de l'âge et globalement des caractéristiques individuelles, nous en avons déduit que le parcours précédent de l'enfant pouvait aussi peser. Mais ici, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de lien évident entre type d'hébergement avant l'entrée en MECS et orientation une fois en MECS. Du fait d'une absence de données sur le parcours de l'enfant, allié à la méthode employée pour l'observer, ces effets sont tout de même susceptibles d'être existants, mais de nous avoir échappé. Dès lors, notre regard s'est porté sur le lien entre hébergement en MECS et à la sortie de MECS. Ici, nous avons constaté une volonté de stabilité dans le placement qui était relative à l'âge de l'enfant sorti. Concrètement, on observe plus de situation où le type d'hébergement en MECS et à la sortie sont les mêmes ou très proches ou des situations où l'on cherche à pérenniser le placement avec le recours notamment aux assistants familiaux pour les plus jeunes. Nous nous demandons dès lors, si à l'aide d'une méthode prenant mieux en compte le parcours, nous serions à même de détecter des logiques de répartition qui permettrait d'approfondir l'explication de l'orientation en MECS entre hébergement. C'est ce que nous allons réaliser dans le chapitre suivant.

Abassi Elisa (DREES/OS), « 61 000 enfants, adolescents et jeunes majeurs hébergés fin 2017 dans les établissements de l'aide sociale à l'enfance », 2020, p. 23.

Calmo Patrice et Pachod Laurent, « « Désinstitutionnalisation » en protection de l'enfance : la contribution de la CNAPE », *Journal du droit des jeunes*, 2012, vol. 320, n° 10, p. 46□50.